

## RÉUNION DU 29 JANVIER 2020

Convocation : 21 janvier 2020

Affichage : 1<sup>er</sup> février 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf janvier, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tollevast, dûment convoqués le vingt-et-un janvier, se sont réunis en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Stéphane BARBÉ, Maire.

**Étaient présents** : BARBÉ Stéphane, NÉE Marcel, ROINÉ Philippe, TRAVERS Chantal, AUBRY Gérard, GOUPILLOT Sylvie, LEPLEY Laurence, RENAN Loïc, GALLE Sandrine, ROULLAND Alain, LEPOITTEVIN Béatrice, DESMEULLES Sébastien, KRISTEK Betty, HAMON Martine.

**Absents excusés** : COLARD Antoinette (pouvoir donné à Marcel NÉE).

**Secrétaire de séance** : GALLE Sandrine

**Début de la séance** : 20H30

Après lecture du Procès Verbal de la réunion du 19 décembre 2019, celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **URBANISME**

**Permis de Construire** :

- HOULETTE Thibault et LAMOTTE Laurianne – 48A Le Hameau Dubost : Construction d'une maison d'habitation.

**Déclarations Préalables** :

- SIBEL Energie – 24 Le Prunier : Pose de panneaux photovoltaïques.
- AUVRAY Sandra – 14 La Gravelle de Haut : Création d'une clôture.

### **VOIRIE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'entreprise MASTELLOTTO a commencé les travaux entre le « Flaquet » et la « Route de Brix ». Il s'agit de travaux de reprise de voirie suite au passage de la « Dorsale » pour la fibre optique. L'entreprise titulaire du marché initial n'étant plus en mesure de faire ces travaux, c'est l'entreprise MASTELLOTTO qui a été retenue pour effectuer les réparations. Les travaux sont en cours et devraient être terminés prochainement.

### **BÂTIMENTS : CONSTRUCTION DE LA SALLE**

Monsieur le Maire fait un point sur l'état d'avancement des travaux : les peintures sont en cours, et la faïence devrait être posée à compter du jeudi 30 janvier. Suite à cela, la pose des sanitaires pourra intervenir. A l'extérieur, les travaux de Voirie et Réseaux Divers sont prévus pour le 7 février, et le marquage au sol au minimum trois semaines plus tard.

La commune est toujours en attente du RVRAT (Rapport de Vérification Réglementaire Après Travaux) par le Bureau Veritas, qui est un document obligatoire pour la provocation de la réunion de la commission de sécurité. Une fois ce document reçu, un délai d'un mois est nécessaire pour que la réunion de la commission de sécurité puisse se tenir.

### **ENTRETIEN DU CIMETIÈRE**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de confier l'entretien des allées engazonnées du cimetière pour un montant de 1803,87 € HT.

Au sujet du cimetière, Béatrice LEPOITTEVIN demande à ce que les poubelles soient disposées à différents endroits du cimetière afin d'éviter que les déchets verts et autres pots de fleurs soient déposés en tas à même le sol. Le message sera passé aux employés communaux.

## **MAINTENANCE DU POSTE DE RELEVAGE D'EAUX USÉES AU PRESBYTÈRE**

L'assemblée, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à signer le renouvellement de contrat proposé par l'entreprise C.B.M. pour un montant de 425 € HT pour l'année 2020.

## **MISSION D'ASSISTANCE POUR LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la mission d'assistance à la gestion de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) est arrivée à échéance au 31 décembre 2019 et qu'il convient de renouveler le contrat.

Le cabinet GOPUB, déjà en charge de cette mission a fait une proposition d'un contrat de 3 ans pour un montant forfaitaire fixe de 4000 € HT. Pour rappel le précédent contrat était à hauteur de 9,5 % du montant des recettes perçues dans le cadre de la TLPE, ce qui correspondait à des montants d'environ 5200 € HT par an.

L'assemblée est informée que, pour l'exercice 2019, le montant des recettes de la TLPE s'élève à 55403,60 €.

Considérant que le contrat propose une baisse de 23 %, que la prestation du cabinet GOPUB est jugée satisfaisante et que le fonctionnement convient aux besoins de la mairie, à l'unanimité, le Maire est autorisé à signer la convention proposée par le cabinet GOPUB.

## **COMPÉTENCE FACULTATIVE POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES DANS LA DÉFINITION DE L'OFFRE DE SERVICE AUX FAMILLES ET LE PORTAGE DU CONVENTIONNEMENT AVEC LA CAF SUR LE TERRITOIRE DÉFINI – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable pour le transfert de la compétence facultative à la Communauté d'Agglomération du Cotentin pour l'accompagnement à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation d'un schéma de développement territorial des services aux familles ainsi que, pour les communes de moins de 10.000 habitants, le portage de la convention territoriale globale et de la démarche PESL issu de la coordination des actions communales.

## **FINANCES : OUVERTURE DE CRÉDITS EN INVESTISSEMENT**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'ouvrir des crédits en investissement à hauteur du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, soit 191 840 €, comme l'autorise l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales.

## **AUTORISATION D'ENCAISSEMENT**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, suite à une location de la salle polyvalente le weekend du 11 et 12 janvier, un distributeur de savon liquide a été cassé. La caution du locataire a été conservée dans l'attente du paiement des frais occasionnés.

Le prix d'achat est de 29,82 € TTC, et les employés communaux n'ont qu'à le fixer au mur, ce qui prendra peu de temps. Monsieur le Maire propose de ne pas compter de main d'œuvre.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer le prix de la réparation à 29,82 € et autorise le Maire à encaisser ce montant en contrepartie de la restitution du chèque de caution.

## **MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT D'ÉLECTRIFICATION DE LA MANCHE**

L'assemblée, à l'unanimité, donne son accord pour la modification des statuts du SDEM. Celle-ci a pour objectif de :

- Permettre aux EPCI à fiscalité propre d'adhérer au SDEM50,
- Modifier la composition du bureau syndical,
- Préciser la procédure en cas de cessation anticipée du mandat d'un délégué,
- Ajouter des dispositions relatives au fonctionnement des commissions.

## **SUBVENTION CLASSE DE NEIGE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que deux enfants supplémentaires sont susceptibles de partir en classe de neige. Par délibération en date du 13 novembre 2019, le conseil municipal avait décidé d'octroyer 50 € par élève.

L'assemblée, à l'unanimité, donne son accord pour le versement de 50 € par élève supplémentaire.

## **DEMANDES DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire présente une demande de subvention à l'assemblée en provenance du Lycée Professionnel Maritime et Aquacole de Cherbourg concernant l'animation du foyer social des jeunes du Lycée. Un élève est concerné.

L'assemblée décide, à l'unanimité, d'octroyer 40 Euros.

## **FIN DE MANDAT**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, sauf nécessité, cette réunion devrait être la dernière du mandat. Il remercie l'ensemble des membres du conseil municipal pour leur participation active durant ces six années, ainsi que pour leur assiduité aux différentes réunions. L'esprit a été constructif, et il espère que le mode de fonctionnement d'une collectivité n'a pas été trop frustrant pour certains conseillers, car la commune dépend de beaucoup d'instances et n'est malheureusement pas décisionnaire sur tout. Il estime que le conseil municipal a bien travaillé et que le bilan de ce mandat est positif.

Gérard AUBRY remercie les membres du conseil pour ces six années passées lors desquelles il a appris beaucoup. Loïc RENAN et Sandrine GALLE ne se représentent pas mais trouvent très intéressant d'avoir fait un mandat lors duquel ils ont appris comment fonctionnait une collectivité. Ils estiment qu'avant de critiquer ce qui est fait par une municipalité, chacun devrait faire un mandat afin de se rendre compte des difficultés rencontrées.

Philippe ROINÉ trouve que ce mandat a été marqué par une organisation territoriale chamboulée et trouve regrettable le nouveau fonctionnement, qui manque de proximité. Malgré tout, Tollevast peut encore continuer à avancer, contrairement à d'autres communes.

Les élus pensent également que les débats autour de la commune nouvelle ont fait perdre du temps au niveau des investissements, et ne peuvent que regretter que la décision de création d'une commune nouvelle n'ait pas été prise dès le début à l'échelle de la Communauté de Communes de Douve et Divette.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Elections municipales 2020 : Le premier tour aura lieu le dimanche 15 mars 2020. Le tableau des permanences est complété par les élus présents.
- Si une dernière réunion pour ce mandat devait avoir lieu, elle se tiendrait le jeudi 5 mars à 20h30.

*Fin de la séance : 21h20*